

## Appel à candidatures pour la présidence de CURAVIVA et membre du comité directeur d'ARTISET

**ARTISET** est la fédération des associations sectorielles CURAVIVA, INSOS et YOUVITA. Ensemble, nous nous engageons en faveur des prestataires de services qui prennent en charge, soignent et accompagnent les personnes âgées, les personnes handicapées ainsi que les enfants et les jeunes. Nous soutenons nos plus de 3 000 membres dans l'accomplissement de leur tâche importante par une représentation active des intérêts, des connaissances spécialisées actuelles, des prestations de service attrayantes ainsi que des offres de formation et de perfectionnement sur mesure. ARTISET est dirigé au niveau stratégique par un comité directeur dont font également partie les présidents des associations sectorielles.

**CURAVIVA** est l'association de branche des prestataires de services pour les personnes âgées. En tant qu'association de branche nationale et partie intégrante de la Fédération ARTISET, nous nous engageons pour nos organisations membres et les personnes qu'elles prennent en charge. Ensemble, nous nous engageons pour la dignité et la qualité de vie des personnes âgées et pour un accompagnement, des soins et une prise en charge de haute qualité, adaptés à leurs besoins.

Nous soutenons nos membres en défendant activement leurs intérêts, en leur proposant des prestations de services attrayantes, des connaissances spécialisées actualisées et des offres de formation sur mesure.

Nous comptons plus de 1'700 organisations membres qui soignent et prennent en charge environ 100'000 personnes âgées.

### La présidence du conseil de branche

Le/la président(e) du conseil de branche assume un double rôle : d'une part, il/elle dirige le conseil de branche, assume la direction stratégique de l'association de branche ainsi que la défense des intérêts professionnels et spécifiques à la branche. D'autre part, en tant que membre du comité, il/elle est coresponsable d'ARTISET, y représente les intérêts de l'association de branche et contribue à une bonne collaboration au sein de la Fédération.

Le conseil de branche et le comité directeur d'ARTISET se réunissent en règle générale une fois par trimestre pour une séance d'une demi-journée à Berne et une fois par an pour une retraite dans un autre lieu en Suisse. Les membres des comités peuvent s'exprimer dans leur langue respective (allemand, français), c'est-à-dire que l'on part du principe que l'autre langue est comprise. La documentation est disponible en allemand et en français.

Le/la président(e) de l'association de branche est élu/e par la conférence de branche sur proposition du conseil de branche pour un mandat de quatre ans ou jusqu'à la fin du mandat en cours (avec possibilité de réélection deux fois). L'assemblée des délégués d'ARTISET doit confirmer la personne élue comme membre du comité.

Les statuts d'ARTISET ([https://www.curaviva.ch/files/WTB6MUO/statuts\\_artiset.pdf](https://www.curaviva.ch/files/WTB6MUO/statuts_artiset.pdf)) décrivent les tâches et les compétences des différents organes.

## Appel à candidatures

La présidence de l'association de branche CURAVIVA doit être repourvue, car le président actuel va atteindre la durée maximale de son mandat.

Le conseil de branche entend soumettre à la conférence de branche de septembre 2024 une proposition d'élection pour la succession. Afin de compléter au mieux les compétences existantes au sein du conseil de branche, les critères suivants pour les candidatures sont formulés :

- Connaissances approfondies de la branche et connaissances des thèmes généraux de la politique de la santé et de la politique sociale.
- Engagement pour le développement de l'association de branche et de la fédération ARTISET.
- Expérience de travail au sein d'organes stratégiques, idéalement dans une fonction de direction, et bonne compréhension des organisations complexes
- Personnalité communicative et intégrative avec de grandes capacités de coopération et une forte capacité de représentation auprès des différents groupes cibles
- Pensée stratégique et systémique anticipative, spécialement dans la perspective de l'évolution du secteur et de la Fédération
- Connaissances actives de l'allemand et du français, ou à tout le moins de bonnes connaissances passives de l'autre langue, idéalement aussi de l'italien.

Les personnes intéressées sont invitées à déposer leur candidature jusqu'au 30.04.2024.

Pour les candidatures, nous vous prions d'envoyer un CV et une brève lettre de motivation à [info@curaviva.ch](mailto:info@curaviva.ch) (objet : Présidence du conseil de branche CURAVIVA). De plus, nous vous prions de nous indiquer quelle personne parmi les membres collectifs CURAVIVA nous pouvons contacter, afin d'obtenir des références. Entre juin et juillet 2024, la commission électorale s'entretiendra avec les candidats et formulera une recommandation de vote. En septembre 2024, la conférence de branche élira la nouvelle présidence du conseil de branche CURAVIVA. L'entrée en fonction est fixée au 1er juillet 2025.

Pour toute question, Christina Zweifel, directrice de CURAVIVA, se tient à votre disposition [christna.zweifel@curaviva.ch](mailto:christna.zweifel@curaviva.ch) oder +41 31 385 33 40